

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 01479
Numéro SIREN : 479 458 598
Nom ou dénomination : 2 JF ENERGIE

Ce dépôt a été enregistré le 30/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003339

2 JF ENERGIE

Société par actions simplifiée au capital de 5 328 euros
Siège social : LE KENNEDY B6 RDC 3300 AV KENNEDY, 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
RCS TOULON 479 458 598

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE** **DU 2 DECEMBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt,
Le Deux Décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société 2 JF ENERGIE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la société sis LE KENNEDY B6 RDC 3300 AVENUE KENNEDY 83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES, sur convocation faite par la présidence à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jérôme BAUDINO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 333 actions sur les 333 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2019,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du président,
- l'acte de cession d'actions,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

LSP

JB

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rachat des actions de M. Jean-Paul LEFEVRE par la société en vue de les annuler,
- Réduction consécutive du capital social d'une somme de 2 672 euros par diminution du nombre d'actions,
- Modification corrélative des statuts,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide le rachat par la Société des 167 actions de 16 euros chacune, détenues par Monsieur Jean-Paul LEFEVRE dans la Société, au prix de 45 500 euros.

Le prix sera payable comptant, au jour de la signature de l'acte de cession, après la déduction faite de la cession du véhicule berlingot Citroën immatriculé DS-050-EL à Monsieur Jean-Paul LEFEVRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide la réduction du capital social d'une somme de 2 672 euros, pour le ramener de 5 328 euros à 2 656 euros par annulation des actions rachetées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

LSP

JB

TROISIEME RESOLUTION

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE SIX EUROS (2 656 €).

Il est divisé en CENT SOIXANTE SIX (166) actions de SEIZE (16) euros chacune, réparties de la manière suivante :

Monsieur Jérôme BAUDINO 166 actions

TOTAL 166 actions ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul LEFEVRE en qualité de Directeur Général de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la présidence à l'effet de procéder au rachat des actions, de payer le prix comptant, déduction faite de la cession du véhicule berlingot Citroën immatriculé DS-050-EL, et de constater dans un acte unique le rachat et l'annulation des actions rachetées ainsi que la réalisation définitive de la réduction de capital et de la modification des statuts.

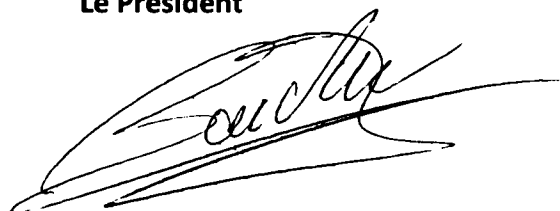
Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Jérôme BAUDINO
Le Président



M. Jean-Paul LEFEVRE

